

*Date de dépôt: 5 octobre 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, transfrontalière et européenne**

### **Rapport de M. Christian Brunier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié le rapport du Conseil d'Etat concernant la politique régionale, transfrontalière et européenne lors de ses séances du 6 et 13 septembre 2005 sous la présidence de Pierre-Louis Portier et de moi-même. Le procès-verbal a été tenu avec brio par Christophe Vuilleumier.

M<sup>mes</sup> Sylvie Cohen, directrice des Affaires extérieures, et Christine Ricci, secrétaire adjointe aux Affaires transfrontalières et régionales, ont assisté aux travaux de la commission.

M<sup>me</sup> Cohen prend la parole et mentionne que ce rapport couvre les quatre dernières années de la politique régionale, transfrontalière et européenne. Elle ajoute que ce rapport précise le « pourquoi » d'une politique transfrontalière. Elle rappelle qu'il s'agit d'une nécessité à bien des égards, tant au niveau de l'urbanisation que de l'économie ou de l'écologie. Elle déclare alors que le but de ce rapport est également de préciser la position de Genève au sein de la région, un positionnement défini par le biais d'un groupe d'experts. Elle explique encore que ce rapport se scinde en deux parties, la première reprenant les travaux du groupe de travail, la seconde étant un bilan classique

accompagné de listes des différentes actions, des accords et les travaux des différentes commissions existantes. Elle mentionne encore que ce rapport a permis de publier une plaquette, laquelle a été distribuée au Grand Conseil. Elle signale que la région Rhône-Alpes est maintenant entrée dans la problématique de la région.

M<sup>me</sup> Cohen évoque ensuite les trois dimensions que sont l'aspect international, européen et régional que recouvre Genève en insistant sur le fait que ces trois aspects sont imbriqués les uns dans les autres. Elle insiste sur l'importance des relations transfrontalières. Elle remarque ensuite que le dossier de la libre circulation des personnes est particulièrement complexe, mais que plusieurs résultats ont déjà été obtenus.

Elle précise en l'occurrence que les député-e-s qui auraient connaissance de problèmes rencontrés par des entreprises suisses en France doivent les lui communiquer afin qu'elle puisse faire remonter ces cas à qui de droit. Elle explique ensuite qu'un écodiagnostic a été réalisé, lequel démontre que les marchés ne sont pas concordants des deux côtés de la frontière, faute de relations soutenues. Elle indique, par exemple, qu'une coordination est importante entre le développement urbain et la construction de centres commerciaux. Elle évoque encore le compte-rendu des Assises transfrontalières en signalant qu'il est accessible sur Internet. Elle rappelle en outre que la liste des actions transfrontalières a déjà été distribuée aux député-e-s. Elle rappelle également qu'un répondeur permet d'enregistrer les questions des citoyen-ne-s, qui se montent à une cinquantaine par mois.

Elle explique ensuite que le premier Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) est enfin en place. Il existe un GLCT pour le téléphérique du Salève, ainsi qu'un GLCT pour le projet du « Rectangle d'or ». Elle ajoute que le GLCT qui s'attache à la création d'une autorité organisationnelle sur les transports est un exercice plus difficile à mettre en place.

M<sup>me</sup> Ricci mentionne que ces GLCT offrent l'espoir de résoudre un certain nombre de problèmes juridiques.

M<sup>me</sup> Cohen déclare ensuite que la Conférence de Suisse occidentale, présidée par M. Lamprecht, s'est dotée d'un secrétariat permanent. Elle mentionne que cette dimension doit être prise en compte dans la problématique, notamment à l'égard des relations entre la Confédération et les régions.

Les député-e-s remercient le Service des affaires extérieures pour son activité, qui est fort positive pour la région.

Un député signale que le Syndicat des éleveurs a dû, il y a quatre ans, s'équiper pour le transport du bétail au Salève à la demande des Français. Or, le syndicat n'est à présent plus autorisé à traverser la frontière avec ce bétail sans faire appel à une entreprise de convoyage fribourgeoise. Il se demande dès lors comment le bétail sera redescendu dans quelques semaines. Il constate donc que la réalité du terrain est bien différente de la théorie.

M<sup>me</sup> Cohen mentionne que M. Cramer a demandé la création d'un groupe de travail pour résoudre ces problèmes.

Une députée demande ce qu'il en est de la validation des qualifications professionnelles.

M<sup>me</sup> Cohen répond que les besoins ont été ciblés et que ce sont les chauffeurs de bus qui ont été les premiers à faire l'objet d'une mesure commune. Elle précise qu'en octobre prochain, une vingtaine de diplômes seront décernés à des chauffeurs qualifiés des deux côtés de la frontière. Elle évoque encore les infirmier-ère-s et signale que la Haute Ecole n'était pas complètement remplie l'année passée et qu'il a été décidé que les HUG formeraient davantage d'infirmières. Elle ajoute qu'en contrepartie, les hôpitaux français devront offrir plus de stages. En outre, des contrats de fidélisation seront passés, obligeant les infirmier-ère-s français-es formé-e-s à Genève à travailler en France pendant trois ans, cela dans le but de pallier l'hémorragie en cours dans les hôpitaux français de la région.

Un député a l'impression que la question de la collaboration inter-cantonale demeure le parent pauvre dans ce rapport. Il évoque ensuite la Convention des conventions et aimerait en savoir plus sur le *vade-mecum* qui a été mis en place. Il se demande si une évaluation de cet outil sera réalisée. Il ajoute que nombre de député-e-s se sentent mis de côté à l'égard des textes signés par les exécutifs cantonaux.

M<sup>me</sup> Cohen répond que ce sont les parlements qui ont demandé à avoir ce *vade-mecum*. Elle rappelle alors que les conseillers d'Etat de la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale (CGSO) ont demandé un avis de droit afin de savoir quelle convention devait être appliquée. Elle précise que l'Accord cadre intercantonal (ACI) donne un droit de regard moindre aux parlements que la Convention des conventions. Elle signale encore que c'est le professeur Auer qui a rédigé cet avis de droit, qu'elle fera parvenir à la commission. Elle déclare que selon le professeur Auer, la Convention des conventions est compatible avec l'ACI.

Un député signale ensuite que la Commission interparlementaire a siégé la veille et qu'il est apparu que le législatif n'avait aucune emprise sur ces outils dont les compétences sont particulièrement importantes.

Une députée intervient et rappelle que les autres parlements suisses n'ont pas les mêmes compétences que le parlement genevois. Elle se demande donc si ce décalage ne provoque pas certains blocages.

M<sup>me</sup> Ricci répond que ce problème relève de la question du fédéralisme.

M<sup>me</sup> Cohen rappelle que tous les cantons doivent mettre en place des commissions capables de traiter les problèmes interparlementaires.

Un député remarque que toutes ces actions nécessitent des moyens. Il se demande si le service de M<sup>me</sup> Cohen a les moyens de mener à bien l'ensemble de ses tâches. Il se demande en l'occurrence si une évaluation a été faite à cet égard. Il se demande également si les actions évoquées dans le rapport sont intégrées dans un planning.

M<sup>me</sup> Cohen répond qu'une douzaine de personnes travaillent dans son service. Elle ajoute que les autres départements travaillent également à la coordination transfrontalière. Elle précise ensuite que la CGSO a une présidence tournante permettant de répartir le travail inhérent à cet organe, mais qu'il sera toutefois nécessaire de maintenir le contrat d'auxiliaire. Cas échéant, il sera sans doute nécessaire de supprimer certains dossiers. Elle pense en outre qu'il serait intéressant de développer des réseaux au sein de l'Union européenne.

Un député libéral évoque l'idée de refonte du Comité régional franco-genevois (CRFG). Il évoque ensuite les transports et remarque que le CEVA n'est presque pas mentionné dans ce rapport, une absence qu'il regrette. Il ajoute que l'amélioration des liaisons routières est également une question particulièrement importante qui fait toutefois défaut dans ce rapport. Il ne sait pas, par ailleurs, ce que signifie « la gouvernance de la région par une agence d'urbanisation » et il remarque que les actions concrètes, dans le domaine de la formation des jeunes, doivent encore être finalisées. Il évoque encore les différents organes auxquels appartient Genève au sein du Parlement européen, et se demande s'il ne s'agit pas là de magnifiques occasions de voyager pour certains. Il craint en fin de compte que l'essentiel ait été perdu de vue.

M<sup>me</sup> Cohen répond que la page 118 du rapport évoque largement la question des transports.

M<sup>me</sup> Cohen en vient ensuite à la question de la gouvernance, et mentionne qu'il semble utile de débiter une démarche d'urbanisation en la soutenant par un instrument qui reste encore à créer. Elle ajoute que le Congrès des pouvoirs locaux est une délégation de la CGSO et que les autres organes dont il est question dans le rapport sont un réseau fournissant des informations. Elle précise qu'il ne s'agit donc pas de tourisme pour les fonctionnaires.

M<sup>me</sup> Ricci signale qu'en ce qui concerne la formation professionnelle, des équivalences pour les CFC ont été mises en place. Elle ajoute que deux projets, notamment, ont débuté. Le premier concerne la formation des collaborateurs du chômage et le second est une action menée avec l'ANPE par le biais d'échanges d'informations.

M<sup>me</sup> Cohen précise qu'en 2004, 43 jeunes ont obtenu leur certificat des deux côtés de la frontière et que plusieurs demandeurs d'emploi ont obtenu un travail grâce au programme de réinsertion commun aux deux pays.

Un député demande ce qu'il en est du projet de réaménagement de la gare d'Annemasse. Il se demande également ce qu'il en est des planifications à l'égard de ce futur pôle d'échanges. Il évoque encore le tram en mentionnant qu'il aimerait avoir des informations sur les études concernant le prolongement du 12 en direction d'Annemasse par le route de Genève.

M<sup>me</sup> Cohen répond que ces études ne sont pas encore terminées. Elle ajoute que le dossier de la gare d'Annemasse s'est enfin structuré et qu'un premier projet est envisagé. La création d'une maison de formation commune est au programme. Elle ajoute que la culture n'a pas été, à sa connaissance, un dossier dont l'étude a été très poussée. Elle ignore ainsi ce qu'il en est des débats entre M. Mugny et son homologue d'Annemasse.

Un député demande ce qu'il en est de l'information et de la concertation élargie sur le projet d'agglomération.

M<sup>me</sup> Cohen répond que ce projet est globalisant et qu'il ne se limite pas strictement à l'aménagement du territoire. Elle rappelle ensuite que les responsables des projets d'aménagement suisses et français se sont rencontrés, mais que ce n'est pas le CRFG qui s'occupe de ce dossier qui concerne plutôt les communes. Elle précise que les maires de ces dernières souhaitent en effet conserver ces projets sous leur coupe. Elle mentionne que le CRFG est toutefois informé régulièrement. Elle signale encore que plusieurs documents ont été validés.

Un député demande si les entreprises du bâtiment genevoises sont nombreuses à travailler en France.

M<sup>me</sup> Cohen répond que plusieurs blocages ont été levés et qu'elle n'a pas encore eu d'échos des entreprises.

## **Audition de M. Robert Cramer, président du DIAE (Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement)**

Concernant la problématique du transport des animaux depuis les pâturages du Salève, M. Cramer répond que ses services s'occupent de cette question. Il pense que ce problème sera résolu sans trop de difficultés.

Il mentionne que le rapport qui a été donné à la commission est substantiel. Il signale ensuite que Genève possède des accords avec la France voisine de longue date, notamment en ce qui concerne l'assainissement des eaux usées. Il précise que le premier accord visait le retraitement d'eaux usées, il y a trente ans. Il remarque que les collaborations sont donc anciennes et ajoute que leur développement sera spectaculaire ces prochaines années. Il signale qu'il est par exemple envisagé de désaffecter deux steps françaises en 2008 et de retraiter ces eaux au Bois-de-Bay. Pour ce faire, un tunnel doit être construit sous la commune de Chouilly pour un montant de 30 millions de F. Il déclare que cette somme sera couverte par la France en grande partie, puisque Genève ne participera qu'à hauteur de 3 millions. Il mentionne qu'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) sera créé pour mener ce projet à bien.

Il rappelle l'importance des contrats de rivière en expliquant que ces derniers sont conclus au Ministère français de l'environnement. Il affirme qu'à présent tous les cours d'eau transfrontaliers font l'objet d'un contrat de rivière.

Il évoque la protection de la faune et signale qu'une collaboration a été créée avec les chasseurs français afin de pouvoir maîtriser tant la survie des espèces que leur prolifération.

Il en vient ensuite au réseau de transport transfrontalier en distribuant une carte, laquelle propose une image de l'existant dans la région. Il rappelle encore qu'une charte a été signée en 2004 par le responsable des transports de la région Rhône-Alpes, ainsi que par les élu-e-s des départements, les communes genevoises, trois conseillers d'Etat genevois et un conseiller d'Etat vaudois. Il mentionne qu'un travail s'est déroulé en parallèle à propos de la planification du réseau routier. Il précise en l'occurrence que les projets français visent à créer des axes menant à Genève alors que le canton est en train de se verrouiller derrière sa frontière. Il déclare que cette situation est ridicule et que la résolution de cette problématique passe par des enquêtes réalisées à la frontière en suivant les modèles en usage dans les grandes métropoles. Il ajoute que l'image du développement routier sera plus claire dans dix-huit mois et que d'ici deux ans, il sera possible de dégager une coordination commune.

Il évoque enfin la problématique agricole et remarque que les difficultés des agriculteurs suisses sont souvent les mêmes que celles des agriculteurs français, à savoir le mitage des domaines ainsi que les revenus à la baisse. Il rappelle encore que les agriculteurs sont fortement indépendants et qu'il est donc difficile de créer des projets communs. Il signale par ailleurs que le problème de l'agriculture dans les zones franches a été reconnu déjà en 1815 et qu'il n'est toujours pas résolu. Selon lui, le label Genève-Région-Terre-Avenir a la vocation de s'établir au-delà des frontières cantonales. Il évoque pour terminer le problème de l'estivage du 1<sup>er</sup> mai et déclare que cette date était toujours l'occasion de pressions de la part des agriculteurs français. Or, ces pressions ont disparu depuis deux ans puisque ces agriculteurs sont maintenant convaincus qu'il y a mieux à faire.

A propos du chemin de fer Annemasse-Eaux-Vives-La Praille, M. Cramer pense que le ministère français sera d'avis de poursuivre la double voie jusqu'à Annemasse. Il évoque la couverture des voies sur le territoire français et déclare que cette dernière dépendra des financements qui seront trouvés dans la région française. Il remarque à cet égard que la mobilisation en France est grande. Il se réjouit en outre que les recours n'aient pas d'effet suspensif en France. Il rappelle ensuite que l'investissement suisse se monte à 1 milliard de francs suisses, alors que le projet français le plus cher est estimé à 150 millions de francs suisses. Il déclare qu'il sera nécessaire de procéder aux premiers percements dans la colline de Champel en 2007, si ce tronçon doit être opérationnel en 2012. Il remarque en l'occurrence que la tranchée couverte française est bien moins difficile à réaliser. Il affirme donc avoir peu de souci quant au succès de cette affaire. Il évoque ensuite le réseau au-delà d'Annemasse et déclare que la charte qui a été signée est très claire en proposant un prolongement du réseau jusqu'à Evian et Bellegarde. Il précise qu'il sera possible d'exploiter ce réseau à la demi-heure et que pour descendre au quart d'heure, il serait nécessaire d'ajouter un croisement entre Coppet et Genève. Si le projet du CEVA coûte cher, son exploitation sera couverte par les communautés de communes et la région française puisque les tronçons principaux se situent en France. Il termine en mentionnant que la clientèle en Haute-Savoie est importante, un département qui ne pourra donc pas faire l'économie d'un réseau de bus en parallèle au CEVA.

Concernant l'aménagement de la gare d'Annemasse, M. Cramer répond que la deuxième gare de Genève est celle d'Annemasse. Il précise en effet que Cornavin et l'aéroport ne possèdent plus suffisamment de terrains pour développer de nouvelles infrastructures ferroviaires. Il ajoute que le développement de la gare d'Annemasse est donc logique. Il signale que ce projet est en l'occurrence très ambitieux et qu'il se trouve sous la

responsabilité des autorités d'Annemasse avec la collaboration de Genève. Il termine en mentionnant que le CEVA donne bien évidemment tout son sens à ce projet.

Un député se demande si la réflexion porte également sur une nouvelle boucle entre Cointrin et Genève. M. Cramer répond qu'il s'agit d'un autre projet. Il mentionne ensuite qu'il serait sans doute judicieux de s'inspirer de Zurich qui conserve toujours deux ou trois projets dans ses tiroirs. Il considère que Genève peut quant à elle envisager deux projets, soit cette boucle entre Cointrin et Genève, soit le saute-mouton qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Il évoque ensuite le projet d'autoroute entre Annecy et Genève et pense qu'il serait nécessaire et opportun de profiter de ce projet pour développer le rail sur Annecy. Il pense, en effet, que dans dix ans, les personnes vivant à Annecy et travaillant à Genève auront une perception similaire que les personnes qui habitaient il y a trente ans à Meyrin.

Un député regrette qu'il n'y ait pas de projet de tram en direction de Douvaine.

M. Cramer déclare être en faveur de la liaison ferroviaire du Tonkin. Il signale à cet égard avoir participé à une réunion regroupant les cantons de Vaud, du Valais ainsi que le Conseil régional. Il remarque qu'il est nécessaire de savoir que cette ligne n'est pas entretenue et qu'elle subit de graves dégradations causées par la végétation qui s'y développe. Il mentionne qu'il a donc été convenu de faire un tronc commun financier afin de désherber cette ligne dans le but d'y faire rouler des trains touristiques en été.

M<sup>me</sup> Cohen mentionne que des échanges ont eu lieu avec le préfet à propos des problématiques touchant les éleveurs de bétail de la région et que ces problèmes devraient se résoudre. M. Cramer acquiesce.

## **Conclusion**

Même si la collaboration régionale doit encore se développer, il faut reconnaître que la situation a évolué très positivement durant ces quatre dernières années. Ce rapport illustre bien cette évolution.

## **Vote de la commission**

La commission prend acte de ce rapport à l'unanimité, soit : 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 3 S, 1 Ve et 1 AdG.